



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 17 novembre 2025, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Denis Dandurand, Fabian Garcia, Arthur Cuming, Russell Perkins, Jean-Louis Turcotte et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h32.

**2. Adoption de l'ordre du jour du 17 novembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,  
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 17 novembre 2025
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Comités du Conseil
  - 8.3 Maire suppléant et autorisation de signature bancaire
  - 8.4 Annulation résolution 2025-10-140 - Embauche journalier-conducteur poste temporaire
  - 8.5 Prolongation du poste de journalier-conducteur saisonnier
  - 8.6 Renouvellement de l'adhésion à la FQM
  - 8.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 402 000 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2025
  - 8.8 Mandat pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire par rayonnement UV
  - 8.9 Cotisation annuelle au réseau Biblio de l'Estrie
  - 8.10 Remplacement – plaque d'interprétation dédiée aux vétérans

2025-11-149



No de résolution  
ou annotation

- 8.11 Tarification réduite pour les photocopies – Organismes de la Municipalité de Bury
- 8.12 Contribution aux finissants du secondaire
- 8.13 Don - projet l'heure du diner
- 9. Législation
  - 9.1
- 10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 1 décembre 2025, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

- 3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

2025-11-150

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

- 4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général.

- 5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

- 6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

- 7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

- 8 Affaires nouvelles**

- 8.1 Liste des comptes du mois**

2025-11-151

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit



No de résolution  
ou annotation

préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

**PAR CONSÉQUENT,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Fabian Garcia,  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Jean-Louis Turcotte,

**ET RÉSOLU** que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 152 906.12 \$.

**QUE** le rapport soit classé sous le numéro 10-2025 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.2 Comités du Conseil**

**2025-11-152**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire s'adjoindre des sous-comités consultatifs et d'études formés d'élus.

**ATTENDU QUE** ces comités ont comme rôle d'étudier, d'approfondir les dossiers et sujets qui relèvent de leurs compétences respectives afin d'éclairer le Conseil dans sa prise de décision et d'autre part, d'appuyer l'administration dans l'exécution et la mise en œuvre des décisions suite aux résolutions du Conseil (politiques, procédures, plan d'action, projets, etc.).

**PAR CONSÉQUENT,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Dandurand,  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Marc Bilodeau,

**ET RÉSOLU** de répartir les dossiers à cinq (5) comités lesquels seront formés de conseillers, le tout s'établissant comme mentionné au tableau suivant :



No de résolution  
ou annotation



Un milieu en héritage

Our Heritage, Our Home

<b>Comités du Conseil</b>	
<b>Ressources Humaines</b>	
<i>*minimum 3 rencontres par année</i>	
<b>Membres</b>	<b>Dossiers</b>
Denis Savage	Embauche, négociations des conventions et comité de relation de travail (CRT)
*Denis Dandurand	
Fabian Garcia	
<b>Sécurité Publique</b>	
<i>*minimum 3 rencontres par année</i>	
<b>Membres</b>	<b>Dossiers</b>
Denis Savage	Service incendie, SQ et mesures d'urgences
*Russell Perkins	
Denis Dandurand	
<b>Loisirs, sports, culture</b>	
<i>*minimum 3 rencontres par année</i>	
<b>Membres</b>	<b>Dossiers</b>
Denis Savage	Parc, centre communautaire Manège militaire, camp de jour, golf patinoire, bibliothèque et supervision des activités culturelles, MADA-Familles, Centre multifonctionnel Victoria, Support aux organismes communautaires
*Jean-Louis Turcotte	
Marc Bilodeau	
<b>Travaux publics et hygiène du milieu</b>	
<i>Minimum 4 rencontres par année</i>	
<b>Membres</b>	<b>Dossiers</b>
Denis Savage	Plan d'entretien des infrastructures, bâtiments et entretien des chemins et des fossés. Gestion de la flotte de véhicules. Approvisionnement et distribution eau potable, traitement des eaux usées, réseau égouts. Collectes : matières résiduelles, putrescibles et recyclables
*Arthur Cuming	
Russell Perkins	
<b>Urbanisme et Développement</b>	
<i>*minimum 3 rencontres par année</i>	
<b>Membres</b>	<b>Dossiers</b>
Denis Savage	Règlement de zonage, Plan d'urbanisme et règlements, C.C.U., Promotion et développement économique, biens patrimoniaux.
*Marc Bilodeau	
Jean-Louis Turcotte	

\*Personne ressource

[https://munbury.sharepoint.com/S/GREFFE ET COMMUNICATIONS/Conseil/Liste comité conseiller/Comités du conseil - 2025.docx](https://munbury.sharepoint.com/S/GREFFE%20ET%20COMMUNICATIONS/Conseil/Liste%20comité%20conseiller/Comités%20du%20conseil-2025.docx)

## ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.3 Maire suppléant et autorisation de signature bancaire

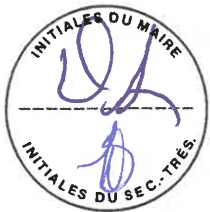
2025-11-153

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU QUE le Conseil effectue une rotation sur une période de 8 mois pour la nomination du maire suppléant lui afférant les mêmes droits et autorisations incombant au maire en l'absence de ce dernier dont la signature des chèques. La rotation s'effectuera selon l'ordre des sièges en débutant par le conseiller au siège numéro 1 ;

QUE les termes des maires suppléants soient comme suit : Denis Dandurand de novembre 2025 à juin 2026 ; Fabian Garcia de juillet 2026 à février 2027 ; Arthur Cuming de mars 2027 à octobre 2027 ; Russell Perkins de novembre 2027 à juin 2028 ; Jean-Louis Turcotte de juillet 2028 à février 2029 et Marc Bilodeau de mars 2029 à octobre 2029 ;

QUE le maire, Monsieur Denis Savage, ou en son absence le maire suppléant soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité, et ce, à titre de premier signataire ;



No de résolution  
ou annotation

QUE les maires suppléants soient autorisés à remplacer le maire, en son absence, à la table des maires, à la MRC du Haut-Saint-François ;

QUE la directrice générale, Mme Louise Brière, ou en son absence la directrice générale adjointe, Mme Julie Gervais, agissent comme deuxième signataire des chèques.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.4 Annulation résolution 2025-10-140 - Embauche journalier-conducteur poste temporaire**

**2025-11-154**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-10-140 autorisait l'embauche de M. Alexis Côté à titre de journalier-conducteur pour un poste temporaire;

ATTENDU QUE l'employé embauché ne s'est jamais présenté au travail et n'a pas communiqué pour confirmer son entrée en fonction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler ladite résolution d'embauche;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,  
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2025-10-140.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.5 Prolongation du poste de journalier-conducteur saisonnier**

**2025-11-155**

ATTENDU QUE la Municipalité a un poste vacant et doit maintenir un niveau adéquat de ressources afin d'assurer la continuité de ses opérations ;

ATTENDU QUE les besoins opérationnels justifient la prolongation de ce poste pour une période additionnelle ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU que le poste de journalier-conducteur saisonnier de M. Edward Jacklin, soit prolongé pour une période supplémentaire de trois (3) mois, débutant le 10 novembre 2025 ;

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.6 Renouvellement de l'adhésion à la FQM**

**2025-11-156**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026 au montant de 1 729.70 \$, plus taxes.

QUE ce montant soit conditionnel à l'adoption du budget 2026.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**



No de résolution  
ou annotation

2025-11-157

**8.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 402 000 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2025**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Bury souhaite emprunter par billets pour un montant total de 402 000 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
440-1-2021	402 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021, la Municipalité de Bury souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

PAR CONSEQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,  
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 décembre 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	10 100 \$	
2027.	10 500 \$	
2028.	10 900 \$	
2029.	11 200 \$	
2030.	11 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	347 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.8 Mandat pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire par rayonnement UV**

2025-11-158

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation, en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22),



No de résolution  
ou annotation

d'assurer l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire par rayonnement UV situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 443-2023 "Règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet";

ATTENDU QUE les frais liés à cet entretien seront facturés aux propriétaires concernées ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois (3) entreprises spécialisées pour effectuer l'entretien desdits systèmes ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming;  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que la Municipalité accorde à l'entreprise Premier Tech le mandat d'assurer l'entretien des systèmes de traitement tertiaire par rayonnement UV, conformément aux exigences du Règlement Q-2, R.22 ;

Que les coûts du contrat soient automatiquement indexés de l'Indice des Prix à la consommation du mois de juillet de l'année en cours et que l'ensemble des frais liés à cet entretien soit facturé intégralement au propriétaire concerné ;

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.9 Cotisation annuelle au réseau Biblio de l'Estrie**

2025-11-159

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 4,23 \$ par citoyen au réseau Biblio de l'Estrie pour l'année 2026.

QUE ce montant soit conditionnel à l'adoption du budget 2026.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.10 Remplacement – plaque d'interprétation dédiée aux vétérans**

2025-11-160

ATTENDU QUE la plaque d'interprétation dédiée aux vétérans au Centre Communautaire Manège Militaire (CCMM) doit être remplacée;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une offre de service de l'entreprise Pittoresco pour la fabrication et l'installation d'une nouvelle plaque;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,  
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU que la Municipalité retienne les services de l'entreprise Pittoresco pour le remplacement de la plaque d'interprétation des vétérans au CCMM au montant de 5 600\$, plus taxes.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2026.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**



### **8.11 Tarification réduite pour les photocopies – Organismes de la Municipalité de Bury**

2025-11-161

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les organismes locaux dans leurs activités ;

ATTENDU QUE l'application d'un tarif réduit pour les photocopies contribuera à diminuer leurs dépenses de fonctionnement ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'encourager la planification des demandes lorsque plusieurs copies sont requises ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,  
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU que les organismes reconnus de la Municipalité de Bury aient droit à un tarif réduit de 0,10 \$ par photocopie ;

Que pour les demandes nécessitant un grand nombre de copies, les organismes soient invités à faire parvenir leurs fichiers à l'avance afin de permettre un délai de traitement adéquat .

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **8.12 Contribution aux finissants du secondaire**

2025-11-162

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconnaître la réussite scolaire des jeunes résidents complétant leurs études secondaires;

ATTENDU QUE l'octroi d'une contribution financière doit être conditionnel à la présentation d'une preuve de diplomation;

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de fixer un montant annuel maximal afin d'assurer une gestion responsable des fonds publics;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,  
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU que la Municipalité accorde une contribution financière aux finissants du secondaire résidant sur son territoire, sur présentation d'une preuve officielle de diplomation;

Que le montant total annuel consacré à ces contributions soit limité à un maximum de 3 000 \$;

Que le montant de la contribution soit réparti équitablement entre les finissants admissibles, jusqu'à un maximum de 250 \$ par étudiant.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **8.13 Don – projet l'heure du diner**

2025-11-163

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutiens financier, afin de cuisiner des repas chauds aux élèves des écoles primaires sur le territoire du Haut-Saint-François dont l'école Pope Memorial ;



No de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,  
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

QU'un don au montant de 200 \$ est versé à titre d'aide financière afin de minimiser les coûts reliés au repas.

QUE ce montant soit conditionnel à l'adoption du budget 2026.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

## 9 Législation

### 1. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

### 11. Levée de l'assemblée

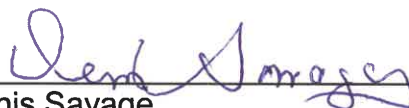
Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 20h59.

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 1 décembre 2025, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution numéro 2025-11-151, 2025-11-156, 2025-11-157, 2025-11-159, 2025-11-160, 2025-11-162 et 2025-11-163.

Signé ce 18 novembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Savage  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière

2025-11-164